

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**L'insolente réponse de Berlin. Les Alliés sont à un tournant dangereux. Ils permettent aux vaincus d'abuser plus longtemps de la longanimité du vainqueur. — Le formidable budget de 1920. Des économies ou la ruine. — La besogne de la Société des Nations. — Le régime du « troc » en Russie.**

L'incorrigible Allemagne vient de donner une preuve nouvelle de sa déplorable mentalité. On sait que l'Angleterre, la France et la Belgique — approuvées par les Etats-Unis, ce qui est à noter — avait adressé à Berlin, une protestation énergique contre les insolents discours prononcés par les ministres prussiens dans les provinces rhénanes. Les Alliés demandaient l'assurance que pareil incident ne se reproduirait pas.

La réponse est venue. Elle est purement négative. Les Boches ne trouvent rien de répréhensible dans les harangues agressives qu'ils ont prononcées ; ils prétendent, au contraire, que leurs discours ont pacifié (!) les esprits, exaspérés par l'occupation militaire.

Le Reich ne regrette rien, il promet seulement de recommencer !... C'est dans l'esprit de la conclusion de la réponse, ainsi conçue : « Le gouvernement allemand ne peut donner aux gouvernements belge, anglais et français aucune espèce d'assurance constituant un engagement au sujet des déclarations qu'il fera dans ces pays. Il doit, au contraire, réserver expressément sa liberté d'action dans le cadre de son programme qui prévoit l'exécution du traité de Versailles jusqu'à la limite du possible. »

Voilà une réponse qui n'est pas de nature à donner satisfaction à la légitime protestation des Alliés. Mais ces derniers ne sont-ils pas responsables de l'attitude allemande ? N'encourageant-ils pas toutes les résistances par la patience exagérée dont ils font preuve depuis l'armistice, patience à ce point maladroit qu'elle permet aux vaincus de croire à notre impuissance, faute d'entente. Et c'est pourquoi Berlin refuse par surcroît de désarmer la Bavière et la Prusse orientale, comme c'est prévu au traité de Versailles. Au lendemain de la victoire, l'Allemagne eût été sur tous les points. On lui a donné le temps de se ressaisir, elle l'a mis à profit et, depuis deux ans, elle façonne l'esprit de la masse pour l'amener à une résistance croissante... en attendant mieux.

Un renseignement précis nous est fourni sur ce point, dans la *Revue Universitaire*, par un professeur de français du lycée de Mayence. Ce professeur rapporte un entretien qu'il eut, sur la guerre, avec plusieurs professeurs allemands de la même ville. Dix-huit mois après l'armistice, ceux-ci se refusaient encore à reconnaître les responsabilités de l'Allemagne, à condamner la violation de la neutralité belge, et l'un d'eux déclarait : « L'Allemagne, pour assurer son existence, devait attaquer. ELLE A BIEN FAIT. Pour gagner la guerre, elle devait la mener énergiquement. ELLE A BIEN FAIT. Elle a eu le malheur d'être trahie par ses ennemis de l'intérieur et de manquer d'hommes d'Etat pour aider ses généraux. Mais elle n'a RIEN A REGRETTER, et ELLE N'A PAS ETÉ VAINCUE. »

Voilà l'esprit des maîtres. On peut se figurer ce que sera la mentalité de la jeunesse éduquée par de tels professeurs. Quoi qu'il en soit, l'Entente va-t-elle accepter la fin de non-recevoir brutale de la Prusse ? Ce serait se lier les mains à jamais. Une nouvelle protestation est nécessaire et comme l'écrit notre confrère du « Courrier du Centre » : « Nous serions d'incexcusables dupes si nous ne rappelions pas un peu rudement les Allemands au rôle qui leur convient et si nous tolérions qu'ils abusent plus longtemps de la longanimité du vainqueur. »

Le projet de budget présenté aux Chambres prévoit un total de dépenses, pour 1921, de 44 milliards 365.280.000 francs.

Deux ans après la victoire, c'est coquet. Il paraît même que ce chiffre est trop modeste. La critique finan-

cier des *Débats* estime qu'il dépassera 50 milliards. Il fournit les renseignements qui le conduisent à ce total ahurissant.

Comment peut-on prévoir des recettes pour faire face à un budget aussi onéreux ? Les impôts ne peuvent guère dépasser 20 milliards. Si l'on fait état des sommes à recouvrer sur l'Allemagne, on arrive à 16 milliards environ. Au total, 36 milliards — et les indemnités boches ne sont pas encore encaissées !... — Le surplus formidable des sommes nécessaires pour l'exercice qui va s'ouvrir doit donc être pris sur l'emprunt.

Certes, le pays a souscrit. Il aurait pu faire davantage peut-être, mais il a versé une trentaine de milliards, dit-on. C'est donc l'équilibre assuré pour l'année qui vient. Ce serait parfait, si nous étions certains que les budgets redescendraient à un taux normal à partir de 1922. Qui oserait l'espérer ? Mais alors, peut-on, sans danger, demander au pays, un effort épuisant qui ruinerait le développement économique de la nation ?

La question est grave. La Chambre doit dès aujourd'hui répondre aux souhaits du pays qui veut des économies. Si elle n'impose pas avec une particulière énergie, une politique d'économie, ce serait la faillite de toutes les espérances placées en elles. Ce serait aussi, comme le dit notre confrère, une nouvelle « hausse des prix, l'insécurité dans tous les budgets privés, l'instabilité dans les salaires et l'aggravation du malaise social qui viendrait anéantir le magnifique exemple d'ordre, de paix publique et de travail que la France a donné au monde et dont elle s'enorgueillit avec raison. »

Il faut donc, de la part de nos élus, une décision courageuse. Ils doivent imposer une politique d'économie, il faut comprimer les dépenses exagérées qui se perpétuent sans utilité dans les divers services depuis la guerre. Il y va de l'intérêt vital du pays.

La Commission du Sénat vient d'exiger du ministre une première compression de 3 milliards, la Chambre doit suivre. Elle doit s'atteler à cette besogne nécessaire avec la farouche volonté d'aboutir, sinon elle aura déçu toutes les espérances et le pays se souviendra, aux élections prochaines, de cette lamentable faillite.

L'Assemblée des Nations poursuit à Genève le cours de ses réunions, mais il ne semble pas que le travail réponde à la longueur des débats. N'est-ce pas M. Viviani qui déplorait en séance, ces jours derniers, le maigre bilan de la besogne accomplie ?

Pourtant, un incident s'est produit. Les délégués de l'Argentine n'ayant pu obtenir que l'Allemagne fût admise dans la Société des Nations, ont quitté Genève !... L'événement n'a pas produit l'émotion attendue.

Il ne suffisait pas aux Argentins, comme aux Neutres en général, de s'être enrichis pendant que des millions d'hommes se faisaient tuer pour assurer le triomphe du Droit, ils ont encore la prétention burlesque de donner des leçons aux nations qui ont défendu la Justice et la Liberté.

Cette sortie théâtrale ne modifiera pas le cours des événements. Comme l'écrit, avec une fine ironie, notre confrère de *Paris-Midi* : « L'Argentine continuera à poursuivre dans la neutralité ce haut idéal symbolisé par ce Christ de la Cordillère des Andes, au col de la Cambre, au pied duquel on assassine si gentiment les voyageurs. Cependant la pauvre humanité, abandonnée par ces paladins, poursuivra cahin-caha sa pénible route vers un obscur progrès. »

En attendant, l'Assemblée continue ses travaux et M. Bourgeois a foi dans le résultat final. Il n'est nullement exagéré, a-t-il déclaré, de dire qu'on voit s'élever de terre les piliers de l'édifice. Le distingué représentant français affirme que le monde peut mettre sa confiance dans l'œuvre échauffée de Genève.

Souhaitons que les pronostics de M. Bourgeois se réalisent.

Le papier russe n'ayant plus de valeur, même en Russie, — ce n'est pas impunément qu'on imprime à jet continu des milliards de billets — Lénine et Trotsky ont supprimé complètement la monnaie. On en revient, dans l'ancien empire des Tsars, à la coutume préhistorique des échanges. Cette décision n'aura pas le pouvoir d'améliorer la situation dans la Rus-

sie soviétique. Les échanges ne peuvent se faire avec équité que si on peut évaluer la valeur des produits au moyen d'une unité de base. Cette unité étant supprimée, les échanges seront soumis à l'arbitraire le plus complet. C'est pourquoi, dans l'antiquité, les tribus inventèrent une monnaie fiduciaire dont la plus répandue fut le coquillage. On ne saurait donc prétendre que la mesure des Soviets marque un progrès au point de vue social : C'est une nécessité pour prolonger la vie de l'odieuse régime : La valeur du rouble est nulle, on en est réduit à revenir au troc primitif. Cela n'ira pas sans de grosses conséquences que le *Temps* résume ainsi :

« Pour réaliser cette « réforme », il faut que l'Etat détiennne toutes les ressources du pays et se procure dans les territoires d'alentour ce qu'il ne trouve plus sur son territoire appauvri : cela exige une immense police et une puissante armée. Le bolcheviste Larine ne l'ignore pas, puisqu'il commence par faire allusion aux campagnes qui ont reconquis l'Ukraine, la Sibirie, le Caucase, le Turkestan. Où s'arrêtera-t-il ? Il manquera toujours quelque chose. Il y aura toujours une fissure quelque part. »

« Le bolchevisme, c'est la guerre. Quelque habileté qu'on y mette, il n'est pas facile de conclure la paix avec la guerre. »

M. Lloyd George vient de le dire dans un langage imagé : « Pour se rétablir, l'Europe doit travailler des deux mains. Elle ne peut pas manier à la fois le sabre et la truelle... Ne soutez pas les hommes qui soufflent sans cesse sur les tisons laissés par l'incendie... C'est le rôle fatal des bolchevistes. Ils ne peuvent se maintenir que par la guerre ! Notre devoir est de lutter contre ceux qui rêvent de faire de l'Europe une vaste Russie. Combattre les extrémistes, fous ou criminels, qui veulent nous conduire à Moscou, est et reste un devoir sacré. »

## INFORMATIONS

### La ville de Cork en flammes

Une grande partie du centre de la ville de Cork a été incendié au cours de la nuit : les bâtiments municipaux, la bibliothèque Carnegie, de nombreux magasins, un cinéma ainsi que des maisons particulières ont été détruits. L'incendie qui dure encore a été accompagné d'explosions de bombes et de coups de fusils.

Ces événements ont causé une grande panique. Avant que l'incendie n'éclate, plusieurs militaires sont tombés dans une embuscade, aux environs de Cork. Il y a plusieurs tués.

### Les ouvriers russes contre le bolchevisme

Les élections pour les Comités de contrôle ouvriers viennent de donner à Pétrograd 72 p. 100 de délégués non communistes et seulement 28 p. 100 de délégués bolcheviques et adhérents.

### Trois milliards d'économie

Après avoir examiné les budgets des différents ministères au cours des cinquante séances qu'elle vient de tenir, la commission des finances constate qu'elle a réalisé environ 3 milliards d'économies, compte tenu de la répercussion sur le budget de 1920 de la nouvelle convention des chemins de fer. Sur les réductions réalisées, presque tous les ministères ont été entendus et les réductions ont été acceptées. Elles sont donc compatibles avec la marche régulière des services publics. La commission des finances veut obtenir l'accord des ministères de la guerre et de la marine pour de nouvelles et importantes économies.

### Les retraites pour la vieillesse

Par décret, le taux de l'intérêt composé dont il est tenu compte dans les tarifs d'après lesquels est calculé le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse est fixé à 4 fr. 50/0 pour les versements, abandon de capitaux et ajustement de jouissances effectués pour l'année 1921.

### L'impôt sur le chiffre d'affaires

L'administration des finances avait évalué à 460 millions les recettes du mois de novembre, pour l'impôt relatif au chiffre d'affaires ; mais elles

ont été de 206 millions de francs, soit une différence de 254 millions par rapport aux évaluations budgétaires. Pour le mois de novembre, le total des impôts recouvrés : enregistrement, sels, sucres, taxes sur les paiements, etc., se monte à 1 milliard 87 millions 985.100 fr.

### Nous aurons des jetons-monnaie vers le 15 janvier

La Monnaie ayant reçu une première livraison de flans, a commencé, samedi, la frappe des premiers jetons en bronze d'aluminium de 1 fr. et de 2 fr. Mais la production s'annonce comme devant être, pendant quelque temps encore, très réduite, les industriels chargés de la fourniture du métal n'effectuant encore que de petits envois. Ce n'est que lorsque la Monnaie sera en possession d'un stock suffisant qu'elle pourra pousser la fabrication.

## CHRONIQUE LOCALE

### DEMAIN COMME HIER

Le ministre de l'intérieur vient d'appeler d'une façon toute particulière l'attention des préfets sur certaines manœuvres illicites qui ont pour résultat d'augmenter le prix de la vie, telles que, par exemple, la constitution d'approvisionnement excessifs, les offres supérieures aux prix demandés par les vendeurs eux-mêmes, etc.

Les auteurs de ces manœuvres seront recherchés et poursuivis plus activement que jamais.

A cet effet, des recommandations spéciales sont faites, notamment, aux commissaires de police pour la surveillance des foires aux bestiaux, où les bêtes passent souvent dans la même journée aux mains de plusieurs détenteurs successifs.

Toutes ces recommandations ont été faites maintes et maintes fois. Elles n'ont probablement jamais été suivies. Mais nul n'ignore que des individus parcourent les campagnes, offrent d'acheter des denrées à un prix élevé, établissent ainsi un cours, mais se gardent bien d'acheter la marchandise.

Dans le Lot, des courtiers en vins exercent ce genre d'opérations. Qui figurait ? Personne, pas même les autorités.

A notre avis, — nous voudrions nous tromper, — toutes les recommandations du ministre, des préfets n'empêcheront aucune spéculation, n'entraîneront aucune répression. Combien y a-t-il eu de poursuites dans le Lot pour spéculation ? Qui se préoccupe, par exemple, de la vente, de l'expédition des œufs ?

Bref, d'autres circulaires suivront ces circulaires ; et puis, après ? Ce sera toujours la même chose : le public restera tondu, demain comme hier ! Les spéculateurs ont trop d'amis intéressés !

LOUIS BONNET.

### Les petites coupures

Le *Temps*, parlant des petites coupures départementales qui vont être périmées et dont on consulte au public de se défaire au plus vite, conclut ainsi :

« Une observation vient naturellement à l'esprit, à ce propos. Les petites coupures dont il s'agit sont, dans les régions où elles circulent, réparties entre un grand nombre de mains ; elles ont pénétré jusque dans les communes où la Banque de France n'a pas de succursale. Des instructions ne devraient-elles pas être envoyées afin que la masse qui a fait confiance à ces bons spéciaux ne risquât point d'être lésée ? Ils pourraient être reçus, par exemple, dans tous les bureaux de poste, et ils y seraient échangés contre des billets de banque. Il n'y a aucune raison pour qu'une perte soit infligée au public. »

C'est le vœu que nous exprimons ici-même il y a dix jours. Il serait odieux que le public fût victime alors qu'on lui a dit : acceptez avec confiance TOUTS les petits papiers des départements.

### Légion d'honneur

Parmi les nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. le docteur Rougier.

La citation qui motive cette haute distinction est ainsi conçue :

« Rougier, médecin aide-major d'un « allant, d'un entrain, d'un dévouement admirables, vivant au milieu des hommes de son unité. A su « maintenir leur moral sous le feu « aux heures les plus critiques. »

Nous adressons nos vives félicitations au nouveau légionnaire.

### Médailles militaires

La médaille militaire est attribuée au soldat de 1<sup>re</sup> classe Clerc (Emile-Jean-Louis) du 7<sup>e</sup> d'infanterie.

Elle est attribuée aux gendarmes de la 17<sup>e</sup> légion dont les noms suivent : Bonzom, Delrieu, gendarmes ; Rauzy et Claustre, chefs de brigade.

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

- Guyon Julien-Jean-Marie-François : brave soldat. Tombé glorieusement, le 30 avril 1917, en se portant à l'assaut des positions ennemies, au bois de la Grille. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Tullon Eugène-Marie : brave et dévoué soldat. A été, le 30 mai 1918, grièvement blessé, à Vierz, au cours d'une violente attaque. Mort pour la France, le 1<sup>er</sup> juin 1918. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Tronche Pierre : bon soldat, calme et brave. A toujours été un modèle d'énergie et de sang-froid. A été tué, le 20 juillet 1918, au cours d'une attaque à Port-a-Binton. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Tronche Jean : très brave et courageux soldat. A été tué glorieusement, le 9 mai 1915, à Rocincourt, en montant hardiment à l'assaut des lignes allemandes. Croix de guerre avec étoile d'argent.
- Varenterghem Firmin-Emile-Cornil : sous-officier très courageux et très brave. A été tué glorieusement au bois du Casque, le 30 avril 1917, au cours d'un furieux combat. Croix de guerre avec étoile d'argent.

### Votes de nos sénateurs

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Duplantier, contre la candidature officielle, nos sénateurs ont voté :

Le Sénat a repoussé la priorité par 247 voix contre 15.

Sur l'ordre du jour de confiance, les sénateurs du Lot ont voté : *nour*. Le Sénat a adopté par 252 voix contre 1.

### Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat qui a eu lieu dans la séance du 10 décembre, M. Loubet fait partie du 6<sup>e</sup> bureau, MM. Fontanille et de Monzie du 7<sup>e</sup>.

### Médaille de la Reconnaissance

La médaille de bronze de la reconnaissance française a été décernée à Mlle Gardarein (Jeanne-Marie-Thérèse), à Cahors : « Infirmière-major bénévole à l'hôpital auxiliaire n° 2, à Cahors, du 2 août 1914 au 1<sup>er</sup> décembre 1918, n'a cessé de prodiguer, nuit et jour, ses soins aux malades et aux blessés avec un zèle inlassable. »

### A propos

« A propos du « Cœur de Gambetta » Mme Lérès-Gambetta avait demandé en rétro l'ordre de la saisie du livre le *Cœur de Gambetta*, écrit par M. Francis Laur en raison de certains détails intimes qui avaient été révélés. M. Léouzon-Leduc se présentait pour M. Francis Laur et M. de Monzie pour la demanderesse. Le juge des référés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de saisir le livre par la voie des référés et a renvoyé Mme Lérès des fins de sa demande.

### Enregistrement

M. Jarlan, surnuméraire de l'enregistrement dans le département de la Haute-Garonne, est nommé receveur à Livernon, en remplacement de M. Montmayeur, nommé receveur à Guéméné (Morbihan).

### Contributions indirectes

M. Rouquie, vérificateur principal des contributions indirectes à Narbonne (Aude), est nommé receveur à Gramat, en remplacement de M. Buzac, nommé receveur à Cahors-Est.

### Service vicinal

M. Etienne Despagne est chargé d'assurer, à titre temporaire et provisoire, le service de la subdivision cantonale de Limogne.

M. Courtès, agent-voyer auxiliaire à Cazals, est chargé de la subdivision de Luzech, en remplacement de M. Sourdoire, appelé à un autre poste. — M. Maynard, adjoint technique chargé de la subdivision de Salviac, est chargé d'assurer le service de la subdivision de Cazals.

M. Cablat, dactylographe du service vicinal, est chargé d'assurer, à titre temporaire, le service de la subdivision de Lalbenque, devenue vacante par suite du décès de M. Coutrix.

### Perception

Par arrêté ministériel en date du 10 décembre 1920, la perception de Cahors est maintenue hors-classe, 2<sup>e</sup> catégorie.

### Médailles de la Famille française

La médaille de la Famille française est décernée, en témoignage de reconnaissance nationale, aux mères de familles du Lot dont les noms suivent :

- Médaille d'or.  
Mme Boyer Jean, née Lacam, Désirée, à Saint-Céré ; 11 enfants.
- Médaille d'argent.  
Mmes  
Bailly Pierre, née Chazette Jeanne, à Saint-Céré ; 9 enfants.  
Boyd Charles, née Rome Catherine, à Saint-Laurent-Lolmie ; 8 enfants.  
Combecave Jean, née Espère Maria à Cahors ; 8 enfants.  
Granouillac Léon, née Cros Louise, à Fourmagnac ; 9 enfants.  
Lacam Jean, née Lacam Maria, à Mollières ; 9 enfants.  
Lacassagne Adrien, née Fery Anastasie, au Montat ; 8 enfants.  
Lavaysse Hippolyte veuve, née Lamothe Mélanie, à Cahors ; 8 enfants.  
Lavergne Frédéric, née Escouraux Julie, à Liffert ; 9 enfants.  
Mourgues Jean, née Lascroux Maria, à Souillac ; 8 enfants.  
Rey Pierre, née Servant Mathilde, à Cazals ; 8 enfants.

### Médaille de bronze.

- Mmes  
Andrieu Léon, née Lavaud Marie, à Cahors ; 5 enfants.  
Attails François, née Lacroix Augustine, à Cazals ; 5 enfants.  
Balzerge Auguste, née Deltel Marie, à Souillac ; 6 enfants.  
Barriels Michel, née Bourrières Justine, à Cahors ; 6 enfants.  
Baudel Justin, née Cassagne Pauline, à Cahors ; 5 enfants.  
Blanchou Auguste, née Raffy Marie, à Cahors ; 6 enfants.  
Bonnemort Martin, née Danis Isabelle, à Flaugnac ; 6 enfants.  
Bonnet Léon, née Maury Berthe, à Souillac ; 7 enfants.  
Borjal Julien, née Lapèze Léonié, à Cazals ; 5 enfants.  
Cantou Louis, née Calmette Lucie, à Mercurès ; 6 enfants.  
Cantou Louis, née Douce Anna, à Cahors ; 5 enfants.  
Dajean Xavier, née Raffy Marie, à Etilaulezels ; 6 enfants.  
Dalet Paul, née Pagès Félicie, à Soucirac ; 7 enfants.  
Datin Edouard, née Chalvet Jeanne, à Montfaucon ; 6 enfants.

- Dehors Léopold, veuve née Vignals Justine, à Parnac ; 5 enfants.  
Fabre Alexandre, née Larfargues Marguerite, à Calès ; 6 enfants.  
Gastal Marcelin, née Albiac Léontine, à Saint-Pantaléon ; 5 enfants.  
Girma Guillaume, née Lafon Lucie, au Montat ; 5 enfants.  
Granger Jean, née Box Ursule-Catherine, à Calès ; 5 enfants.  
Grané Joseph, née Debons Gabrielle, à Figeac ; 5 enfants.  
Hériol Victor, née Astruc Angèle, à Cahors ; 5 enfants.  
Ladoux Antoine, née Rauffet Clara, à Cahors ; 6 enfants.  
Lagrange Louis, née Couderc Elisa, à Saint-Céré ; 7 enfants.  
Lescales Antoine, née Monconté Anastasie, à Cahors ; 6 enfants.  
Loubé Jean-Baptiste, née Vayssié Marie, à St-Méard-Catus ; 7 enfants.  
Loury Auguste veuve, née Cavalé Marie, à Cahors ; 5 enfants.  
Marly Jean, née Sicard Maria, au Montat ; 6 enfants.  
Monteil Augustin, née Mourgues Marie-Louise, à Laplaine ; 6 enfants.  
Rogon Victor, née Liauzou Marguerite, à Cahors ; 5 enfants.  
Toulet Marie, née Gagnel Anna, à Mayrinac-Lentour ; 6 enfants.  
Verbiguier Jean veuve, née Corn Philippe, à Saint-Céré ; 6 enfants.  
Vergnoles Henri, née Bagilet Adèle, à Cazals ; 5 enfants.  
Viguier Louis, née Toulze Albanie, à Beauregard ; 7 enfants.

### Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le jeudi 16 décembre courant à 8 h. 1/2 du soir.

### Ordre du jour :

Droits de places.

### Fédération postale

Les membres de la Fédération postale, dans leur dernière réunion à la Bourse du Travail ont émis plusieurs vœux, dans lesquels ils préconisent : l'antonomie financière intégrale de l'Office des P. T. T. et l'abaissement des tarifs prohibitifs actuels ; l'enseignement professionnel des jeunes fonctionnaires et la création de cadres suffisants d'instituteurs bénéficiant de sérieux avantages matériels ; la stabilisation des agents préposés aux guichets ; l'abonnement à conversations taxées ; l'installation du téléphone dans tous les départements ; la spécialisation technique du personnel dans les diverses branches de l'exploitation ; l'aménagement de bureaux vastes et hygiéniques ; la gestion des services publics par l'Etat, les usagers (chambres de commerce) et les techniciens.

### Hyménée

Mardi matin à 10 heures, a été célébré à la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris le mariage de notre compatriote M. le docteur Jean Rougier, dont nous annonçons d'autre part la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, avec Mlle Simone Chairy.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

### Obsèques

Mardi matin, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Chaumont, mère de M. Chaumont, contrôleur des contributions directes.

De nombreux amis ont suivi le convoi funèbre et ont témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. Chaumont, à la famille, nos sincères condoléances.

### Service du ravitaillement

Par arrêté en date du 7 décembre 1920, le Sous-Secrétaire d'Etat du Ravitaillement a autorisé les Minotiers lorsqu'ils vendront directement aux consommateurs, à majorer de 10 0/0 le prix du son fixé à 47 fr. les 100 kilos nets, nus, pris au moulin, par l'article 31 du décret du 25 août 1920.

### Mutualité scolaire

Le Conseil d'administration de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors s'est réuni le jeudi 9 décembre 1920, à dix heures du matin, au siège social, sous la présidence de M. Doumer, Inspecteur Primaire, vice-président.

Le Conseil a examiné avec soin les 16 demandes de secours qui se sont produites au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 1920 et a accordé à ces sociétaires malades, des secours dont le total s'élève à la somme de 561 francs.

NOTA. — Les Instituteurs et les Instituteuses qui n'ont pas encore versé le 4<sup>e</sup> trimestre 1920 ou les trimestres antérieurs, sont priés d'en envoyer, sans retard, le montant à M. Calmette, instituteur, trésorier, 9, place Thiers, Cahors.

### Société de pisciculture du Lot

L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le 18 décembre à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

### Ordre du jour :

Lecture des procès-verbaux ; Comptes rendus du Président et du Trésorier ; Renouvellement du Conseil d'administration ; Questions diverses.

### Débats de Boissons

A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, les débits de boissons et établissements similaires resteront ouverts au public durant les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.

### Trois trafiquants d'or

Les époux Rouch, maraîchers, ainsi qu'un courtier nommé Fournier, étaient signalés par le parquet de Gourdon comme se livrant au trafic de l'or. Une perquisition opérée à leur domicile a fait découvrir chez Rouch 53.000 francs en pièces d'or, et chez Fournier, 13.000 francs en billets de banque. Tous trois ont été arrêtés à Toulouse.

## CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN (mixte) bat les CHEMINOTS DE MONTAUBAN (1) par 6 points (1 essai, un but sur coup franc) à zéro

Grande affluence, dimanche, au stade de l'Île. Le Trésorier de l'A. C. doit en savoir quelque chose ! Souhaitons simplement que le public cadurcien montre toujours la même exactitude et le même empressement aux rendez-vous que donne notre excellente société sportive.

En lever de rideau, les jeunes athlètes de la « Querquinoise » s'entraînent contre l'équipe II de l'Aviron. Ces deux équipes, incomplètes de part et d'autre, fournissent un jeu assez décousu et cette séance d'entraînement se termina par un essai marqué par Rosset pour la Querquinoise.

A deux heures précises, le team montalbanais fait son entrée. Le quinze cadurcien suit et la partie commence sous la direction de M. Bielle.

Cahors joue le soleil dans les yeux. Mélé, Montauban contrôle le hall et quelques passes bien amorcées des visiteurs échouent devant Alazard. Un paquet d'avants montalbanais dribble, mais Miquel dégage et trouve une belle touche. Cahors, à son tour, s'assure la balle, et, après une série de passes redoublées de la ligne de trois-quarts, Bergès marque un essai de très belle facture. Cahors 3 points. Montauban 0.

Peu de temps après, une faute des visiteurs motive un coup franc. Cahors tente le but et le réussit. Cahors, 6 points. Montauban, 0. La partie a commencé depuis à peine 1/4 d'heure. Sera-ce une avalanche d'essais ?

Montauban change de tactique et le jeu se ferme systématiquement. La bataille d'avants commence, au cours de laquelle on constate malheureusement des gestes manquant d'aménité et à plusieurs reprises cela paraît tourner à l'aigre.

Cahors domine. Après une incursion des Cheminots dans les 22 cadurciens, Sabaté dégage son camp par un dribbling bien mené et le repos est sifflé.

2<sup>e</sup> mi-temps. — La remise en jeu porte immédiatement le ballon dans les buts des Cheminots. Ces derniers touchent à plusieurs reprises. Chomel essaie le drop et le manque. Sabaté, qui est dans une forme excellente, dribble, mais les visiteurs se couchent sans répugnance sur le ballon et bloquent les attaques du pack cadurcien.

Les trois-quarts cadurciens, réduits à l'inaction, piaffent d'impatience ! N'est-ce pas, Alazard ! Pistre réussit une belle interception. Beau plaquage. Montauban impose son jeu, mais Cahors ne laisse rien passer. Un dribbling mené par Sabaté et Lacoste est arrêté « in extrémis ». La fin est sifflée. Cahors est vainqueur par 6 points à 0.

Appréciation. — Partie dure, qui aurait gagné à être plus amicale. Le jeu montalbanais n'est pas très agréable à suivre parce qu'il consiste uniquement en coups de pied. Les avants sont puissants, mais manquent de discipline. Le demi d'ouverture ne parait pas avoir grande confiance en ses trois-quarts, car il s'obstina à fermer le jeu. Pourtant la présence au centre d'un joueur tel que Pistre (de la Compound) ne justifiait pas une telle obstination. L'arrière fut impeccable. A Cahors, les remaniements subis par l'équipe par suite de la défection de quelques équipiers premiers, paraissent en avoir détruit l'homogénéité. Les avants furent courageux, mais s'assurèrent rarement le ballon. Sabaté et Lacoste furent acharnés et sur le ballon et sur l'homme. En demis, Delso « sortit » une assez bonne partie. Néanmoins il a besoin de régulariser sa passe. Prévot, touché dès le début, fut remplacé par Imbert, qui marque, à peu de choses près, les mêmes défauts que son partenaire à la mêlée. Les trois-quarts, rarement servis, montrèrent, lorsqu'ils en eurent l'occasion, tout ce que l'on pouvait attendre de leur excellente forme. Bergès ne nous fit pas trop regretter l'absence de Gimé.

Miquel eut de beaux dégagements et fit une bonne partie. L'arbitre, M. Bielle, n'édit pas toujours la tâche aisée, mais arbitra au gré de tout le monde.

Dimanche prochain, le Club Athlétique Villeneuvois se mesurera contre l'A. C. qui mettra ce jour-là, nous l'espérons, sa toute première équipe sur pied.

## Chronique touristique

### Le fer Gourdon (Suite)

C'est à quoi je pensais, en commentant ma promenade par le tour classique du Boulevard et par une station aux abords de l'Arbre Rond. Accoudé à la balustrade, je regardai un moment le panorama des collines enchevêtrées qui s'étend jusqu'à la Dordogne. Mais, comme un reste de brume empaîtait encore les plans de ce tableau et d'autre part, comme le voisinage fâcheux de l'usine électrique contrariait mon admiration, je résolus de remettre, à l'après-midi la suite de ma contemplation des lointains et de prendre alors pour observatoire le sommet de la butte de Gourdon et non le pied de son rempart.

En attendant du déjeuner, je parcourus les faubourgs et flânai, comme il convient, sur la place du Quatre-Septembre. N'est-il pas de règle de bien connaître le forum avant de monter à l'acropole ? Du point central, un croquet vers le sud m'amena à Saint-Siméon et à l'hopital. Le monument civil de ses combles et à sa passerelle une physionomie originale. De style bâlard, restauré fraîchement, l'édifice religieux ne me plairait pas particulièrement s'il ne possédait sa chapelle. Cette petite maîtresse de l'art quercinois du XVII<sup>e</sup> siècle est la digne sœur des rétables qui ornent certaines églises de la région. J'ai récemment essayé de décrire celui de Thézac. Prouille, des airs de famille évidents. Quoi qu'il en soit, Saint-Siméon peut à bon droit s'enorgueillir de sa part dans le bien commun. La statue d'Hercule agenouillé qui supporte cet ensemble touffu et léger à la fois de panneaux, de rinceaux, de frises, de cordons et de moulures, possède une force, une simplicité, une vie saisissantes. S'ils sont charmés par les figures des bas-reliefs de la chaire elle-même, nos yeux reviennent inévitablement à l'anxiété du visage, à l'effort des membres de la cariatide, chef-d'œuvre de ce chef-d'œuvre.

Un hôtel à la mode d'autrefois offre à mon appétit de touriste un savoureux déjeuner. Si je reste nettement conservateur au point de vue de la table, à celui du logement je suis résolument évolutionniste. Ce soir, mardi, représentation de la pièce héroïque en 4 actes :

Les Exploits de 2 poilus de Panama

Théâtre de Cahors

Cour d'Assises du Lot

La session des Assises du Lot s'est ouverte lundi matin, sous la présidence de M. Ladevèze, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président et de Cuniac, juge au tribunal civil.

L'accusé est un vieillard de 85 ans, Treille François, cultivateur à Gignac, né le 30 décembre 1835. Il est inculpé de meurtre.

M. Belvèze, procureur, soutient l'accusation ; M. Alibert, du barreau de Gourdon, est assis au banc de la défense.

Après la constitution du jury, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation  
Un sieur Faurel, originaire de Gignac, ouvrier boulanger sans travail, cherchait souvent asile dans un vieux moulin délabré et inutilisé dont, depuis longtemps, il disputait à l'accusé la possession.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1920, ayant appris que Faurel occupait le moulin, Treille alla trouver, vers 9 heures du matin, l'adjoint au maire et l'a-

marchandises improvisées offrent aux passants surtout des boîtes de salsifs. L'abandon de ces racines évoque pour moi les pantagruéliques ragots dont elles constituent le Mémento, de concert avec les boulets du Major, ou mieux avec les abatis des oies grasses d'ailleurs. On vend aussi quantité de ces fromages blancs, tout poudés, tout frais, posés en quinconce sur leurs lits de paille de seigle... Devant la Mairie, les citrouilles rouges, les ehoux verts, les carottes mi-parties forment l'apothéose haute en couleurs de ma promenade parmi les légumes.

(A suivre)  
Eug. GRANGIE,  
Délégué départemental du Touring-Club.

## LES EAUX DE MIERS

On commence à reconnaître dans le monde médical l'importance de la station thermale de Miers.

Un jeune docteur, M. René Chazaud, médecin consultant aux eaux de Miers-Alvignac, vient de soutenir, devant la Faculté de Paris, sa thèse sur :

« L'eau sulfatée sodique de Miers. Ses indications thérapeutiques. »

Le jeune docteur établit que les eaux de la station loiseuse sont aussi efficaces que celles de Carlsbad.

Souhaitons que ce travail aide au succès de cette station qui devrait devenir une des principales ressources du département.

Mouvement des vins  
Voici le mouvement des vins pendant le mois de novembre dans le Lot :

Quantités vinifiées sur place : 15.912 hectol.

Quantités de vin soumises au droit de circulation : 12.034 hectol.

Antérieures : 10.306 hectol.

Total : 22.340 hectol.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 5.097 hectol.

Marché du travail  
La situation du marché du travail pendant la semaine du 29 novembre au 4 décembre 1920, dans le Lot, est la suivante :

Nombre de placements à demeure : 4 hommes, 2 femmes.

En extra : 2 hommes, 1 femme.

Situation agricole  
L'Official publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot :

Le mois de novembre a été favorable aux semencements de céréales d'automne, qui se sont poursuivis très activement durant tout le mois. Les surfaces emblavées semblent devoir dépasser celles de l'an dernier.

La température relativement douce d'octobre et de novembre, a retardé la maturité de la truffe, dont la récolte, à peine commencée, s'annonce assez bonne.

La taille de la vigne et des arbres fruitiers, encore à son début, s'exécute dans des conditions normales.

Théâtre de Cahors  
Ce soir, mardi, représentation de la pièce héroïque en 4 actes :

Les Exploits de 2 poilus de Panama

Cour d'Assises du Lot

La session des Assises du Lot s'est ouverte lundi matin, sous la présidence de M. Ladevèze, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président et de Cuniac, juge au tribunal civil.

L'accusé est un vieillard de 85 ans, Treille François, cultivateur à Gignac, né le 30 décembre 1835. Il est inculpé de meurtre.

M. Belvèze, procureur, soutient l'accusation ; M. Alibert, du barreau de Gourdon, est assis au banc de la défense.

Après la constitution du jury, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation  
Un sieur Faurel, originaire de Gignac, ouvrier boulanger sans travail, cherchait souvent asile dans un vieux moulin délabré et inutilisé dont, depuis longtemps, il disputait à l'accusé la possession.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1920, ayant appris que Faurel occupait le moulin, Treille alla trouver, vers 9 heures du matin, l'adjoint au maire et l'a-

voit qu'il était décidé à tirer avec son fusil sur Faurel s'il persistait à demeurer dans le moulin. Le magistrat municipal s'efforça de calmer l'inculpé et l'invita à s'abstenir de tout acte de violence jusqu'à l'arrivée du maire, qui interviendrait. Treille s'éloigna, menaçant d'agir comme il l'avait dit si satisfaction ne lui était pas donnée.

Vers 13 heures, tandis que Faurel était occupé à obscurcir avec des pierres une ouverture du moulin, l'accusé survint et se mit à enlever les pierres au fur et à mesure que Faurel les plaçait. Une violente querelle s'engagea entre ces deux hommes. Faurel avait saisi Treille par le col de la chemise. Treille tenta dans sa main une pierre, dont il menaçait son adversaire. Ils se houscoulèrent, séparés par des voisins. Faurel resta dans la friche avoisinant le moulin et l'inculpé fut amené au domicile du sieur Valotte.

Une demi-heure ou un heure environ après cette scène, l'accusé alla chercher son fusil chargé pour la chasse au sanglier et se dirigea de nouveau vers le moulin, où il rencontra son adversaire. Une seconde querelle éclata. Au bruit de la dispute le sieur Valotte sortit de la maison. Treille armé de son fusil, se tenait en bordure de la friche, sur un chemin, et Faurel, dans le champ, à 5 ou 6 mètres de distance semblait le braver. Avant que le sieur Valotte ait eu le temps d'intervenir, Treille tira deux coups de feu sur Faurel qui, atteint par la deuxième décharge, alla tomber quelques mètres plus loin et mourut une heure environ plus tard, au milieu du champ.

L'autopsie a révélé que la charge, composée de plombs et d'une bille à jouer, avait traversée de part en part le corps de la victime, perforant la rate et le foie.

L'accusé sans nier les faits reprochés, prétend qu'après cette scène de violence commise sur lui par Faurel, il s'était muni d'une arme dans la crainte d'être attaqué. Il déclare n'avoir fait usage de son arme qu'après avoir été provoqué. Mais l'enquête a établi qu'aucune provocation n'avait immédiatement précédé le meurtre.

Les renseignements recueillis sur l'inculpé le représentent comme ayant un caractère violent.

En conséquence, le nommé François Treille est accusé d'avoir, le 1<sup>er</sup> octobre 1920, en tout cas depuis moins de dix ans, à Gignac, volontairement donné la mort à Joseph Faurel, crime prévu et réprimé par les articles 295 et 304, paragraphe 3 du Code pénal.

Le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé. Treille est sourd comme un pot. Il faut que les questions lui soient transmises par son avocat. Mais Treille répond avec vivacité et il affirme que s'il a tiré un coup de fusil, c'était son droit.

Les témoins donnent de bons renseignements sur l'accusé, pas trop bons sur la victime.

M. le Procureur, dans un réquisitoire sévère, demande une application sévère de la loi. M. Alibert, dans une habile plaidoirie, réclame l'acquiescement de son client.

A la question du président : « Accusé, vous n'avez rien à ajouter pour votre défense ? », question qui lui est écriée dans l'oreille par M. Alibert, Treille répond : « Sur innocents comme un tse... »

Après demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict négatif. Treilles est acquitté.

La session est close.

Cajare  
La foire de Cajare a été très importante et a donné lieu à de nombreuses transactions malgré la baisse sur un certain nombre de produits du sol.

Voici les cours pratiqués : Marché : Volailles de 3 fr. à 3 fr. 60, lapin 1,95 à 2,25, lièvre de 3 fr. à 3 fr. 10, beurre 6 fr. le tout la livre. Grives 2,40 à 2,60 la pièce.

Foires : Baisse très sensible. Bœufs de 4,00 à 5,50 fr., vaches de 2,50 à 3,50 fr., bouillons de 2,50 à 3,00 fr. la paire, veaux de 6,25 à 6,50 le kilo, moutons 150 fr., chèvres 100 fr. la pièce.

Halle : Avoine de 26 à 28 fr. l'hectolitre, maïs de 36 à 40 fr., noix de 95 à 105, cerneaux de 8,50 à 9 fr. le kilo.

Médaille militaire. — M. Sol, de Gaillac, facteur des Postes intérimaire est décoré de la médaille militaire. Nos meilleures félicitations.

Obsèques. — Dimanche 12, ont eu lieu au milieu d'un grand concours de population les obsèques de M. André Viallette, ancien maître poinleur au 27<sup>e</sup> d'artillerie, qui a succombé des suites de maladies contractées à la guerre. Les anciens militaires avaient tenu à assister nombreux aux obsèques de leur camarade.

Nous adressons à sa veuve et aux familles Viallette et Alibert nos plus sincères compliments de condoléances.

Labastide-Murat  
Les autobus départementaux. — Les autobus pour lesquels le Conseil général a si largement délié les cordons de la bourse départementale, fonctionnent d'une façon déplorable.

Le départ qui doit avoir lieu à 9 h. 15 d'après l'horaire établi précédemment, n'est effectué qu'à 10 h. 1/2 et souvent à 11 heures. Les voyageurs n'ont donc pas le temps nécessaire pour traiter leurs affaires à Cahors.

En outre, les panes se succèdent à plaisir. La semaine dernière par deux fois une voiture est restée en détresse au Bastin par défaut d'essence : on n'est pas plus imprévoyant.

Cette semaine une autre panne a immo-

bilisé la voiture dans un endroit désert sur la route de Gramat.

On se plaint ensuite que le nombre de voyageurs diminue.

Ce n'est pas étonnant. Nous apprenons qu'un de nos concitoyens va mettre en service une voiture qui partira à 8 heures précises du matin et quittera Cahors à 16 heures.

Nous faisons des vœux pour la réussite de cette nouvelle entreprise.

## BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE HEBDOMADAIRE Et son supplément illustré Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 4 Décembre 1920

Adresse des étudiants de Strasbourg à Maurice Barrès. — Maurice Barrès, Discours aux étudiants de Strasbourg. — Georges Berger, Le Cours de M. Maurice Barrès : Le génie français sur le Rhin. — Walter Pater, Essai sur Mérimée (I). — Camille Mayran, l'Epreuve du fils (II). — Maurice Gandolphe, la Crise des réparations. — Jacques Chenevière, Elsie (nouvelle) (I). — Carl Spitteler, Poèmes. — Jean-Paul Belin, les résultats de la Semaine du Livre.

Chroniques et Documents : Louis Latzarus : Les Mœurs et la Vie parisiennes. La politesse et les manières. — Paul Butry : Le prix Nobel en 1919 : Carl Spitteler. — Edmond Jaloux : Le prix Nobel en 1920 : Knut Hamsun. — A. : Note sur le salon d'automne (II). — Claude Berton : Les Britanniques en face des Américains. — Elie Halévy : De Lloyd George et du peuple anglais.

TARIF DES ABONNEMENTS 1 an 6 mois 3 mois Paris, dép. col., Belgique et Luxembourg, 52 fr. 28 fr. 15 fr. Etranger, 60 fr. 32 fr. 17 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

## DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 45.

## AGITATION CHEZ LES SLAVES

Rupture avec la Hollande  
De Londres : On mande de Rotterdam aux Times que les relations diplomatiques entre la Hollande et la Yougo-Slavie viennent d'être rompues.

Cette mesure a été dictée par l'attitude prise par le gouvernement de Belgrade vis-à-vis du consul hollandais dans cette capitale. Le ministre hollandais à Belgrade a été rappelé ; d'autre part, on a signifié au chargé d'affaires serbe que sa présence en Hollande n'est pas considérée comme désirable.

La République proclamée (?)  
De Bâle : La Gazette de Cologne publie une dépêche qu'il convient d'accueillir sous toutes réserves et d'après laquelle la République paysanne aurait été proclamée à Belgrade.

Les relations avec l'Autriche  
De Venise : Les communications avec la Tchéco-Slavie sont interrompues. On prétend que cette interruption est causée par un mouvement communiste.

Un journal annonce que les démonstrations communistes prennent une tournure inquiétante.

## Troubles aux Indes

De Londres : Le gouvernement des Indes a décidé de dissoudre, par étapes, 10 régiments de cavalerie hindoue et une trentaine de régiments d'infanterie. Ceci en raison des troubles qui se produisent dans les Indes.

## On demande

Jeune homme de 15 à 16 ans Pour travail bureau, sans connaissance spéciale S'adresser Bureau du Journal.

## ECZEMA

Boutons, Démangeaisons, Dartres, Ulcères varicelleux, Psoriasis, Sycois, Herpès, Gale, Pelade, etc. DESPÉRÉS qui avez tenté, adressez-vous au Laboratoire des Spécialités (Service P) 22, Boulevard Sébastopol, PARIS (Notice gratuite)

## La tragique aventure

## MIME PROPERCE

PAR ALBERT BOISSIÈRE

### II

Le mandat imprévu  
Il regardait à droite, il regardait à gauche, comme s'il eût cherché quelque apparition fantomatique, pour se faire réellement peur — ou encore quelque secours inespéré et providentiel... Et son inquiétude et sa fébrilité étaient si apparentes que l'inspecteur de la Sûreté qui lui servait de cicerone n'eût pu...

1<sup>er</sup> Le gaillard avait-il l'intention de s'enfuir ?

L'agent sourit à l'innanité de ce projet, néanmoins plausible... 2<sup>e</sup> Son coup d'œil circulaire, évidemment à la recherche de quel-

qu'un ou de quelque chose, indiquait-il l'existence d'un complice ?

L'agent se réserva... Par une association naturelle d'idées, il enveloppa le mouvement varié de la cour de Rome, d'un regard rapide de connaissance, et n'ayant rien découvert à l'horizon d'insolite ou qui parût être, il échafauda une troisième probabilité...

3<sup>e</sup> L'inculpé Properce n'était-il en l'occasion qu'un simulateur habile ?

Le compétent inspecteur, oédipe des jeux de physionomie, se rallia à cette troisième hypothèse qui le dispensait de pousser plus avant sa mathématique inexperte, et c'est d'un ton légèrement ironique qu'il lança, à brûle-pourpoint :

— Ah ! ah ! monsieur Properce, vous ne retrouvez pas votre dame ?

Le mime Properce tressaillit et bégaya :

— Non... monsieur l'inspecteur... A quoi, l'inspecteur ricana, après lui avoir cavalièrement tapé sur le ventre :

— Blagueur, va ! ...Mais le deuxième policier, laissé à la gare pour l'exploration des bagages en consigne, venait à leur rencontre ; et il rompit une conversation qui aurait pu longtemps encore se poursuivre sur ce ton...

— Eh bien ! Dumoulin ? interpella Fleury.

— Eh bien ! Fleury ? répondit Dumoulin d'un air sombre et ennuyé... Il y a du nouveau...

— Du nouveau ?... Les malles... — Sont en consigne depuis ven-

dredi... Monsieur a dit vrai. Je les ai fait enregistrer pour la réexpédition à Dieppe, mais ce n'est point de malles qu'il s'agit. C'est pis...

— De mal en pis ! quoi ? — Ne blaguez point. Le nouveau est plus intéressant... Il y a de nouveau, un mandat imprévu...

— Un mandat d'arrêt ? fit Fleury.

— Prenant une soudaine importance...

— Inutile... n'allez pas plus loin ! Puis, tourné vers le mime Properce...

— De quelle façon, s'il vous plaît, était habillée Mme Properce ?

— Tout de rouge, monsieur... répondit le mime.

— Très bien ! conclut Fleury.

Il tira de sa jaquette une des photographies que Properce avait remises au magistrat du petit parquet...

— Voici, dit-il à son collègue émerveillé, le portrait de la nouvelle inculpée...

— Quoi !... Comment !... Vous avez deviné ? s'étonna Dumoulin.

— Ici, vous faites erreur, mon cher Fleury, le mandat est lancé au nom de Madeleine Haubourg, institutrice... et vous comprenez...

L'inspecteur Fleury fronça le sourcil, mais ne s'arrêtant pas à l'obstacle :

— Je ne comprends pas... D'ailleurs, ça n'a pas d'importance... L'essentiel, c'est d'arrêter une femme.